

Histoire Thème I :

L'historien et les mémoires de la seconde guerre mondiale

Instructions officielles

Les effets du contexte sur l'élaboration des mémoires de la seconde Guerre mondiale en France.

Les mémoires de la Seconde Guerre mondiale sont surdéterminées par le traumatisme considérable qui en a résulté pour la population française. La défaite totale de 1940, perçue plus ou moins comme honteuse, l'armistice, la collaboration, la guerre civile, les persécutions de nombreuses victimes politiques ou raciales ont fait douter le pays de lui-même et de sa capacité morale à affronter son destin. Ni l'action de la France libre et de la Résistance, ni la victoire, obtenue grâce à des alliés infiniment plus puissants, ni l'épuration à la fois douteuse dans la violence des premières semaines et partielle dans les mois et années qui suivirent n'ont suffi à laver cette blessure pour les générations qui avaient vécu directement la guerre ou pour celles dont les récits familiaux en faisaient une vivante expérience.

Quelles mémoires ?

C'est la nécessité de panser ces blessures qui a déterminé la construction des premières mémoires.

Celle de l'héroïsation nationale de la France libre, de la Résistance et de la Déportation qui fut construite au travers des récits des combats et des sacrifices ; celle, d'abord oubliée (l'oubli est tout autant la caractéristique des mémoires que le souvenir) **des victimes du génocide** confrontées à la fois au caractère d'abord inexprimable de leurs souffrances et à la volonté d'occultation du rôle joué par certains Français dans le crime ; **celle des prisonniers de guerre ou des anciens du STO** ; **celles des « Malgré-nous »** Alsaciens et Lorrains...

Sans doute importe-t-il aussi de ne pas croire que « les mémoires de la Seconde Guerre mondiale » se limitent à celles qui occupèrent la scène publique parce que les souffrances ou la place dans le combat de ceux qui les portaient rendaient leur expression évidemment légitime.

D'autres ont existé, plus ou moins souterrainement, comme celle des individus et des groupes qui restèrent des partisans de Vichy ou qui, dès l'immédiat après-guerre, voulurent excuser leur conduite passée en la noyant dans une indignité attribuée à presque toute la population.

Quel travail des historiens sur ces mémoires ?

Face à ce riche et complexe matériau, le travail des historiens doit être bien distingué de celui des acteurs des mémoires, quelles que soient l'intérêt de leur apports, comme Marcel Ophüls, in *le Chagrin et la pitié*, Claude Lanzmann, in *Shoah*. L'historien conduit au moins **deux réflexions** :

D'abord, il **examine chacune de ces mémoires**. Il en relève les oublis, il en met en évidence le discours et le projet, il en valide ou invalide les éléments par ce qui constitue la démarche critique historique c'est à dire la confrontation des discours aux faits que la recherche peut établir. C'est, par exemple, la contribution de Robert Paxton dans la révélation du rôle actif de Vichy dans la persécution des Juifs.

Ensuite, il examine **la place** même **que ces mémoires prennent dans l'opinion publique et dans les discours des acteurs, tous les acteurs : politiques, intellectuels, artistes, leaders de groupes d'intérêt**... Il explique pourquoi telle ou telle mémoire est sur le devant de la scène publique, avec tel ou tel discours et à tel moment. Il cherche quel rôle joue tel pouvoir ou tel groupe d'intérêt dans la construction des faits mémoriels, leur valorisation ou leur dépréciation ce sont, par exemple, les contributions de **Henry Rousso (le « passé qui ne passe pas »)**, ou **de Pierre Laborie (« le chagrin et le venin »)**.

Pour le professeur, l'enjeu est de se dégager du jeu des pouvoirs, des groupes d'intérêt et des tendances qui, comme l'hypermnésie, agissent sur la construction des mémoires. C'est l'un des sujets sur lequel il pourrait être le plus sensible à l'influence de vulgates construites par un discours médiatique qui est rarement de l'histoire, mais plus souvent un nouvel avatar de mémoire.

Après un immédiat après-guerre dans lequel les historiens étaient confrontés à la force paralysante du désir de rédemption nationale dans l'héroïsation d'un peuple presque entier de résistants, **après les années du « chagrin et de la pitié » pendant laquelle leurs propres recherches ont fait entrer les mémoires dans l'histoire** mais ont été reprises sans nuances dans une vulgate méprisante pour les générations qui vécurent le conflit, **le temps est venu d'une approche historique et non mémorielle**. En tant que telle, cette approche plus fine et équilibrée n'omet pas dans son récit l'exemplarité des sacrifices de la résistance active et organisée. Elle ne cache ni les défaillances ni les complicités criminelles. Mais elle n'a pas la légèreté d'indifférencier les comportements en renvoyant tout un peuple du passé à une indignité générale.

Le cours

Introduction :

La notion de **mémoires**, c'est-à-dire la narration (écrite) des événements vécus par des acteurs diffère de la notion d'**Histoire** qui vise à la connaissance du passé. Contrairement à une opinion assez répandue « témoignage » et « histoire » ne coïncident pas, n'ont pas les mêmes fonctions.

Comme le dit Annette Wieviorka dans son livre *l'ère du témoin* en 1998, « cette abondance de témoignages, leur omniprésence aujourd'hui dans l'espace public, alors qu'ils étaient auparavant confinés dans divers dépôts d'archives, confrontent l'historien à des problématiques tout à la fois anciennes et nouvelles. » L'historien doit donc prendre du recul vis-à-vis de « la mémoire » ou « des mémoires » de la Seconde Guerre omniprésentes, évolutives. Il peut cependant analyser l'évolution mémorielle au regard du temps et de leur utilisation politique et culturelle.

Problématique : Comment ont évolué les mémoires françaises de la 2de Guerre mondiale depuis 1945 ?

Le cours vise donc à mettre en évidence **l'évolution des mémoires de la 2de Guerre mondiale** en identifiant **les acteurs de ces mémoires**, en recherchant **les ruptures chronologiques** et la réception par l'opinion publique du discours mémoriel.

I. Le temps de la mémoire consensuelle. (1945-1970)

1. Le Résistancialisme.

a. Qu'est-ce que le mythe Résistancialiste ?

Doc. 1 p 64 Ce concept a été défini par l'historien **Henry Rousso** dans son ouvrage **Le syndrome de Vichy** de 1987. L'auteur développe l'idée que les acteurs de la résistance en particulier les gaullistes et les communistes ont volontairement construit une « mémoire collective » visant à présenter la France comme « une nation unanimement résistante ».

Pour Henry Rousso, le traumatisme de la défaite de 1940 et les années noires de la collaboration du régime de Vichy doivent être occultés au profit d'une vision unitaire de la société française qui se présente en 1945 comme **la patrie de la Résistance**. La collaboration et le soutien populaire dont bénéficia Pétain durant plusieurs années et l'attentisme sont minorés voire effacés.

Ainsi donc, durant les 25 années qui suivent la Libération, l'Etat promeut la mémoire de la Résistance et l'opinion publique adhère massivement à cette vision positive.

b. Pourquoi le Résistancialisme ?

Il apparaît important au moment de la reconstruction de développer une vision positive de la nation française afin d'occulter « les années noires ». Le Résistancialisme est donc liée à la Reconstruction politique et administrative de l'état.

Il faut dans un premier temps, **Faire disparaître les traces de la défaite de 1940**.

La défaite de 1940 est **un traumatisme profond qui a conduit la France dans le clan des vaincus** et permis la mise en place du régime de collaboration. Le Résistancialisme nécessite aussi de tirer un trait sur le **Vichysme** (gouvernement de Vichy) et donc de proposer une vision positive de la nation française.

Doc 1 et définition P58

Cet effacement mémoriel passe par **L'épuration** c'est-à-dire la condamnation « des traîtres, des mauvais français » qui ont accepté la défaite et aidé l'ennemi. L'épuration prend **une forme légale et une forme sauvage**. Près de 350 000 personnes font l'objet d'une procédure d'enquête, 124 000 personnes furent jugés 69 000 furent condamnés. **Les exécutions « sauvages »** (sans jugement légal) concernent environ 8 000 citoyens auxquels s'ajoutent environ 1500 exécutions « légales » (cours civiles et cours martiales). La Haute-cour de Justice créée pour juger les principales personnalités politiques du régime de Vichy a pour but de faire porter la responsabilité de la collaboration sur un nombre réduit d'hommes politiques. Seuls 108 hommes politiques comparaissent devant ce tribunal, 45 bénéficient d'un non-lieu ou d'un acquittement **et 18 sont condamnés à mort mais seuls 3 sont exécutés (P. Laval, Darnand, de Brinon)**. Le M^l Pétain est gracié par le G^l de Gaulle. **Les épurations économiques et administratives** furent bien moindres. Le cas de Louis Renault est exceptionnel. Dans l'administration, moins de 30 000 fonctionnaires furent sanctionnés.

2. Les acteurs du mythe résistancialiste.

La reconstruction politique de la République.

Entre juin 1944 et mai 1945, la République Française se restaure progressivement au gré de la libération des territoires. De Gaulle forme le **GPRF (Gouvernement Provisoire de la République Française)** constitué de Résistants issus de toutes les sensibilités politiques mais dominées par deux groupes, les gaullistes regroupant des résistants issus de la droite et du centre et de personnalités de la France Libre ; les communistes qui contrôlent un grand nombre de mouvements de la Résistance intérieurs (FFI, FTP, mouvements syndicaux...)

a. De gaulle et Les gaullistes.

Il faut distinguer deux périodes dans l'utilisation de la mémoire résistancialiste par les gaullistes.

Entre 1940 et 1946.

De Gaulle est « l'Homme du 18 juin ». EN 1943, il est reconnu par l'ensemble de la Résistance comme chef unique. En Août 1944, il dirige le GPRF qui associe l'ensemble des mouvements issus de la Résistance. Mais son autorité est contestée par :

- Les communistes qui contrôle la plupart des **Comités de Libération Nationale** qui dans les départements et les grandes villes exercent un rôle politique majeur.
- Les alliés qui ne souhaitent pas forcément associer la France à la victoire.

Pour des raisons de politique intérieure et internationale, **de Gaulle a besoin de faire de la France, le pays de la Résistance au nazisme**. En novembre 1944, il se rend à Moscou pour obtenir le soutien de Staline. Ce voyage est l'occasion de négocier la place du PCF en France (retour de Thorez en France, participation des communistes au GPRF mais dissolution des FFI par l'intégration dans l'armée régulière...)

Dans ce cadre consensuel, les gaullistes ont donc cherché à valoriser le rôle de de Gaulle et à donner une image idéalisée d'**une France unie et combattante**.

Après 1946 : Après sa démission du gouvernement, Charles de Gaulle se met en retrait de la vie politique, tout en se présentant comme un recours face aux crises que traverse le pays. La publication de ses *Mémoires de guerre*, entre 1954 et 1959, lui permettent d'exposer sa vision de la France résistante et de montrer la permanence républicaine qu'il a incarnée entre 1940 et 1944. Cette position d'homme providentiel est constamment cultivée. De Gaulle est l'incarnation de la « **France Combattante** » qui s'est libérée du joug nazi.

En 1958, la crise algérienne conduit au retour de de Gaulle au pouvoir. Durant les 11 années où il est au pouvoir, Charles de Gaulle cultive la mémoire de la 2de GM, s'entourant d'anciens résistants.

L'usure progressive de sa popularité correspond aussi à l'émergence d'une nouvelle génération d'acteurs politiques et sociaux non issus de la Résistance et qui n'hésitent pas à remettre en cause le dogme de la France unanimement résistante comme en Mai 1968 (slogans « CRS-SS », « Nous sommes tous des juifs allemands »). Les jeunes de 1968 seront la génération montante de la vie politique des années 1970-1980, leur détachement vis-à-vis de la 2de GM permet une remise en cause du mythe résistancialiste par la classe politique.

Les Gaullistes ont donc cultivé pendant plus de 25 ans la mémoire de la France combattante, contribuant à passer sous silence certains éléments des « années noires ».



Affiche de 1951 du RPF (Rassemblement du Peuple Français) créée par de Gaulle en 1947.

Construction iconographique de l'affiche :

Interprétation :



Affiche électorale d'octobre 1945 du PCF (Parti Communiste Français).

Construction iconographique de l'affiche :

Interprétation :

b. Les communistes et le Résistancialisme.

Entre 1945 et 1970, le PCF est le 1^{er} parti de France. Il obtient, en général, entre 20 et 25% des suffrages aux élections. Pour des raisons électoralistes, le Parti communiste se présente comme **le parti de la Résistance**. Pourtant, les communistes ne furent ni les premiers, ni les seuls à s'engager dans cette voie. Il existe pour le parti un impératif à rattacher le PCF à la Résistance :

- Pour faire oublier l'attitude de 1939-Juin 1941.
- Pour lutter contre l'anticommunisme qui se développe dans le contexte de la Guerre froide.

Le parti communiste développe donc une thématique résistancialiste :

- Le mythe du « **parti des 75 000 fusillés** ». (culte des héros Guy Môquet, fusillés de Châteaubriant)
- Le mythe de « **l'insurrection nationale** » (juin 1944)
- Le mythe de la « **France libérée par elle-même** ».

Le parti communiste a durant les années 1946-1970 une position ambivalente. 1^{er} parti de France, les communistes ne participent à aucun gouvernement après l'exclusion des ministres communistes du gouvernement de Paul Ramadier en mai 1947. Ils s'engagent massivement dans le soutien idéologique de l'URSS mais souhaite apparaître comme un parti national.

c. La question de l'amnistie des collaborateurs

Dès les années 1950, les mouvements issus d'extrême droite et souhaitant réhabiliter le régime de Maréchal Pétain évoquent le chiffre de 100 000 exécutions sommaires (cf. H. Roussy in L'épuration en France : une histoire inachevée, *Vingtième Siècle*. Revue d'histoire. N°33, janvier-mars 1992. pp. 78-105). Ces mouvements réclament l'inhumation de Pétain à Verdun.

La nécessité de construire une « **3^e force** » pour contrer l'influence des gaullistes et des communistes conduit les autres partis de droite à unifier leurs intérêts. C'est dans ce contexte que les lois d'amnistie sont débattues au Parlement. Entre 1946 et 1953, 4 lois d'amnistie vont permettre de réintégrer dans la nation des condamnés pour faits de collaboration. Si les débats au Parlement sont vifs, les lois sont votées et les condamnés graciés. Pour favoriser l'intégration d'hommes politiques compromis par leur soutien à Pétain, la droite diffuse largement la thèse du « glaive et du bouclier », faisant de de Gaulle, le glaive et de Pétain, le bouclier.

3. La mise en œuvre du Résistancialisme.

a. Une mémoire officielle (mémoriaux, commémorations, programmes scolaires)

Dans les manuels scolaires.

Jusqu'aux années 1970, l'enseignement de la 2^e GM mondial est centré sur une **histoire militaire et nationale**. La Résistance occupe une grande place et inversement la défaite de 1940 est très peu analysée. Le régime de Vichy n'est pas étudié. Les manuels français ne font pas de distinction entre camps de concentration et camps d'extermination avant la fin des années 1960.

Les manuels scolaires reflètent donc les choix de la nation d'occulter certains éléments de la guerre.

Les mémoriaux de la Résistance. (p80+ vidéo 1'44 à 3'14)

Dès 1945, des nécropoles et des mémoriaux nationaux ou locaux sont construits pour commémorer la mémoire des « martyrs » de la Résistance. Il existe là aussi une concurrence mémorielle entre les divers lieux qui peuvent être choisis. Plusieurs grands mémoriaux érigés comme celui de Chasseneuil-sur-Bonnieure en Charente (1951). Plusieurs centaines de lieux commémoratifs sont créés en France dans les années 1945-1970.

Le cas du Mont-Valérien illustre la volonté de de Gaulle de commémorer la mémoire résistante. Dès 1945, il organise, chaque 18 juin, une commémoration au Mont Valérien qu'il souhaite voir transformé en mémorial. Son départ du pouvoir en 1946 conduit à l'abandon partiel du projet mais le GI de Gaulle poursuit chaque année son pèlerinage du 18 juin.

Devenu Président de la République, de Gaulle reprend le projet et inaugure le 18 juin 1960 **le Mémorial de la France combattante**. Le choix de cette expression n'est pas neutre, elle met en avant l'unité nationale et l'idée d'une France qui n'a jamais cessé le combat.

Les commémorations nationales sont une constante des années 1945-1969. Elle culmine le 19 décembre 1964 lors du transfert des cendres de Jean Moulin au Panthéon. Grande figure du gaulliste, il devient un héros national.

b. Le rôle des médias et des associations.

Dans le domaine de l'édition, un nombre considérable de mémoires sont publiées par des résistants ou des combattants de la France libre dès les années d'après-guerre. Plusieurs grands écrivains furent des acteurs de la France combattante (A. Malraux, Romain Gary)

Jusqu'en 1969, le cinéma et ensuite la télévision seront les promoteurs d'une image héroïque de la France en guerre. Certains grands films sur la résistance sont de véritables œuvres de commande :

- **René Clément** (*La bataille du rail, le père tranquille* en 1946 puis *Paris brûle-t-il ?* en 1966) met en scène l'action de la résistance et le sacrifice des combattants.
- **J-P Melville**, *l'armée des ombres*, 1969. Il est souvent considéré comme le dernier grand film résistancialiste.
-

Si le cinéma permet d'exalter la vision d'une France combattante, certains films des années 1945-1970 peuvent se révéler plus critiques. Le cinéma comique va jouer de l'ambivalence des français durant la seconde guerre mondiale.

Exemples.

Claude Autant-Lara, *la traversée de Paris*, 1956

Gérard Oury, *La grande Vadrouille*, 1966

c. Les « trous noirs de la mémoire » (Vichy, shoah, STO, malgré-nous...)

Durant les 2 premières décennies qui suivent la fin de la guerre certaines mémoires sont occultées. La Première est celle du gouvernement de **Vichy et de la collaboration.**

Doc. 1p 80 : En quoi l'échange entre de Gaulle et le maire de Vichy en 1959 témoigne-t-il d'une amnésie volontaire du « Vichysme » ?

- La négation de la venue d'un chef de l'Etat à Vichy depuis 1933 (Le maire joue sur l'ambiguïté du pouvoir du maréchal Pétain qui portait le titre de « chef de l'Etat » et non de « président de la République ».
- De Gaulle utilise une expression volontairement floue « événements de naguère » pour désigner la période du gouvernement de Vichy.

Image censurée



image retouchée pour le montage final.



Pourquoi ce photogramme du plan du camp de Pithiviers fut-il retouché ?

L'altération du photogramme afin d'éviter la censure du film témoigne de la volonté de l'Etat d'occulter la responsabilité de l'Etat Français et en particulier des services de police dans la déportation des juifs. L'image originale ne sera rétablie qu'en 1997

Q : Que nous apprend cet article de Jean Cayrol de la mémoire de la 2de Guerre Mondiale une décennie après sa fin ?

Témoignage de Jean Cayrol (scénariste du film) : « La France refuse d'être la France de la vérité ». (le Monde 11 avril 1956)

« [...] C'était un film qui brûlait le regard ; c'était des images impitoyables qui auraient pu faire rougir n'importe quel état-major, n'importe quelle police. Il racontait une histoire qui n'engageait pas seulement les nazis, la douce Allemagne, mais aussi notre pays, car nous n'avions pas à baisser pudiquement les yeux devant un drame qui nous avait tous contaminés. [...]

« La France refuse d'être la France de la vérité, car la plus grande tuerie de tous les temps, elle ne l'accepte que dans la clandestinité de la mémoire. Pour des motifs d'opportunités politiques, [...] elle arrache brusquement de l'histoire les pages qui ne lui plaisent plus, elle retire la parole aux témoins ; elle se fait complice de l'horreur, car notre dénonciation ne portait pas seulement sur le système concentrationnaire nazi mais sur le système concentrationnaire en général, qui fait tache d'huile et tache de sang sur toute la terre sinistrée par la guerre.

II. La Remise en cause du Résistencialisme (de la fin des années 1960 à aujourd'hui)

1. Le temps de la responsabilité collective.

a. La fin d'une génération.

La démission de de Gaulle en 1969 conduit à un renouvellement partiel mais significatif des élus et des grandes figures de la vie politique. Georges Pompidou est le premier Président de la République qui ne soit pas issu de la résistance. Beaucoup de ses ministres sont jeunes et n'ont pas occupé de fonction importantes dans la Résistance.

Les manifestations de mai 1968 ont montré la nécessité de reconstruire un discours politique en rupture avec celui issu de la Libération. Les jeunes rejettent massivement « la France bourgeoise et réactionnaire » des Gaullistes.

Dès lors, la référence aux années de guerre devient moins prégnante.

b. Des travaux historiques et médiatiques novateurs.

Traditionnellement, on considère qu'il existe une rupture mémorielle entre 1969 et 1973. En effet deux œuvres vont introduire un nouveau point de vue sur les « années noires » de l'occupation.

P 62-63

- **Le Chagrin et la pitié** de Marcel Ophüls, 1969 (cinéaste français d'origine allemande).

Selon l'expression d'Henri Rousso, le film provoque un effet « miroir brisé ». L'image d'une France unanimement résistante est mise à mal par le film. Sans faire l'objet d'une censure officielle, l'ORTF (Office de radiodiffusion-télévision française) refuse d'acheter et de diffuser le film qui sort en salle en 1971 (deux ans après sa réalisation) et obtient un grand succès en Allemagne puis en France.

Doc. 6 p 60 :

- **La France de Vichy**, De Robert Paxton, 1972, édition américaine ; 1973 édition française.

Historien américain, Robert Paxton va travailler sur le régime de Vichy en s'appuyant sur les archives allemandes. Son travail met en évidence plusieurs éléments qui contredisent l'histoire officielle et surtout met en lumière les soutiens du M^l Pétain et montre qu'il a librement collaboré devant souvent les exigences des Allemands.

R. Paxton montre aussi la contribution de l'administration française dans la politique raciale (antisémite et anti-tzigane) conduisant à l'extermination de 76 000 juifs de France. Paxton met aussi en évidence l'importance du soutien populaire dont bénéficiait Pétain au moins jusqu'en 1942. Les travaux de Paxton ouvrent la voie à de nombreux travaux d'historiens français ou internationaux et conduisent à une révision des mémoires de la Seconde Guerre mondiale. Le « temps de l'historien » semble se substituer au temps des témoins et des acteurs.

c. Du Résistancialisme au « tous des salauds ».

La fin du mythe résistancialiste a parfois conduit à une dérive vers une culpabilité générale des Français. Le film de Louis Malle, *Lacombe Lucien* de 1974 présente le destin d'un jeune garçon qui parce qu'il est éconduit par une jeune fille juive et ne parvient pas à intégrer la Résistance, décide de devenir milicien et participe à la traque des Résistants.

Le film obtient un grand succès public, le personnage de Lucien Lacombe fait figure d'archétype du Français « normal » devenu « collabo ». Contrairement à l'idée du « tous salauds », il n'y eut qu'environ 35 000 miliciens en France, beaucoup étaient des fascistes convaincus qui contrairement à l'image véhiculée par le film, firent le choix de la milice par antisémitisme et par choix politique conscient. Le « tous des salauds » est bien évidemment une position excessive.

2. la Shoah dans la mémoire nationale.

a. Pourquoi la mémoire juive est-elle partielle occultée jusqu'aux années 1980 ?

Longtemps, la mémoire de la Shoah en France mais aussi dans le reste de l'Europe, fut occultée ou du moins dissoute dans la mémoire générale du système concentrationnaire nazi. Plusieurs éléments contribuent à développer une analyse spécifique de la Shoah en France.

Doc. 1 p 56 : Quelles raisons Simone Veil avance-t-elle pour expliquer le long silence sur la Shoah en France ?

Si dès 1945, de nombreux témoignages de l'extermination sont rendus publics (travaux du CDJC : centre de documentation juive contemporaine créé en 1943 par Isaac Schneersohn), les survivants de la déportation ou les proches des victimes préfèrent « l'oubli ». La mémoire des déportés raciaux est aussi altérée par celle des déportés politiques.

En 1956, on inaugure à Paris, le **Mémorial du martyr juif inconnu** qui est aujourd'hui intégré au **Mémorial de la Shoah**. L'un des témoignages majeurs concernant Auschwitz, *Si c'est un homme* de Primo Levi **publié en Italie en 1947 (700 ouvrages vendus) n'est publié en Français qu'en 1987**.

En 1956 également, le film d'Alain Resnais, *Nuit et brouillard* présente bien les camps d'extermination mais sans dissocier la déportation politique de l'extermination raciale. La censure de l'image montrant un gendarme français gardant le camp de Pithiviers fut censurée jusqu'en 1997.

b. Un besoin de justice. (Procès Eichmann, loi du 26 décembre 1964, Barbie, Touvier, Bousquet, Papon)

Si le(s) procès de Nuremberg permi(ren)t de condamner de nombreux responsables nazis, les tribunaux n'avaient pas traité de façon spécifique la question raciale.

P65 : En 1961, s'ouvre en Israël, le procès d'Adolf Eichmann. Responsable du convoi des juifs vers les camps de la mort, le procès qui dure plusieurs mois permet aux survivants de témoigner des mécanismes de la Shoah. L'intérêt international porté au procès et au livre d'Hannah Arendt *d'Eichmann à Jérusalem* a remis en lumière la spécificité de l'extermination raciale.

Peu avant paraît aux Etats-Unis, le livre de Raul Hilberg, *La destruction des Juifs d'Europe* qui, non seulement, réalise une des premières grandes études chiffrées de l'ampleur de la l'extermination raciale mais aussi met en lumière les méthodes et la chronologie de cette élimination systématique.

Le 26 décembre 1964 : la France adopte une nouvelle loi, rendant les crimes contre l'humanité (selon la définition de l'ONU de 1946) **imprescriptibles**. Contrairement aux crimes ordinaires qui font l'objet d'une prescription (impossibilité de poursuivre le criminel au-delà de 10 ou 30 ans selon la nature des crimes), les crimes contre l'humanité peuvent être poursuivis sans limite de temps. Cette loi permettra d'entreprendre des procédures judiciaires contre des criminels allemands ou français s'étant rendus coupables de tels crimes.

c. Les procès français (1987-2001)

P55 et doc7p 61 :

En 1987, Procès **Klaus Barbie (extradé de Bolivie en 1983)**, chef de la gestapo de Lyon. Contrairement à la législation ordinaire, ce procès en assises fut filmé et diffusé à la télévision.

En 1994, le Procès de **Paul Touvier (poursuivi à partir de 1991)**, ancien chef de la milice lyonnaise.

En 1997-1998, le Procès **Maurice Papon (poursuivi dès 1983)**, ancien secrétaire général de la Préfecture de la Gironde qui fit procéder à la déportation de 1700 juifs vers les camps de la mort. Ce procès est apparu comme le procès de Vichy car Papon n'était qu'un subordonné et ne pouvait pas être tenu reconnu comme directement responsable de la mort des déportés. (Chef d'inculpation : « complicité de crime contre l'humanité »)

En 2001, le procès d'Aloïs Brunner, ancien chef du camp de Drancy (condamné par contumace)

Dans les années 1960-2000, la mémoire de la Shoah acquiert donc un caractère spécifique qui conduit à l'enseignement en Histoire de la destruction raciale comme un aspect particulier et unique de la violence nazie (cf. programme de 1^{ère}).

d. Le temps de l'officialisation des mémoires des persécutés.

En juillet 1992, 50 ans après la Rafle du Vel d'hiv, F. Mitterrand participe à une commémoration officielle qui est un des premiers pas vers une reconnaissance du rôle de Vichy dans l'extermination.

Texte 8 p 60 : Quels éléments du texte justifie une reconnaissance officielle de la responsabilité de l'état par le président Chirac ?

En juillet 1995, lors d'une nouvelle commémoration de la rafle du Vel d'hiv, Jacques Chirac reconnaît officiellement le rôle de la France dans la politique d'extermination.

Cette reconnaissance est pour lui nécessaire car elle permet de ne pas « occulter des heures sombres de notre Histoire ». J. Chirac rappelle aussi la nécessité morale de la France de maintenir les idéaux moraux des droits de l'Homme.

Doc. 1 p 52. En 2005, un mémorial de la Shoah est ouvert à Paris. Son rôle est la transmission de la mémoire des victimes et l'enseignement de la Shoah.

3. La multiplication des mémoires depuis les années 1990.

a. De nouvelles mémoires.

De nombreux acteurs sociaux et en particulier les associations de résistants et de déportés agissent comme **des groupes mémoriels**, transmettant leurs mémoires de la guerre et contribuant à forger une vision particulière de la 2de GM.

Depuis quelques années, il existe une demande mémorielle de la part de groupes ayant subi le traumatisme de la guerre.

- **Les malgré-nous**, l'expression désigne les 130 000 soldats lorrains et alsaciens qui durent combattre dans l'armée allemande. En 1953, eut lieu le procès de 13 malgré-nous ayant participé au massacre d'Oradour-sur-Glane (10 juin 1944). L'un d'eux, engagé volontaire, fut condamné à mort, les autres furent condamnés à des peines de prison mais bénéficièrent d'une mesure d'amnistie. En 2008, l'Etat reconnaît officiellement la spécificité du sort des malgré-nous.

- **Les Tsiganes**, entre 3000 et 6000 d'entre eux furent internés en France. Peu furent déportés mais le cas des tsiganes ne fait l'objet d'aucune reconnaissance officielle en France.

- **Les Justes**, cette notion est née en Israël (1953). Le titre de Juste est décerné aux personnes ayant œuvré à la sauvegarde de la vie d'un juif pendant la guerre. En 2014, un peu plus de 25 000 Français ont reçu cette dignité. Depuis 2005, La France commémore le 19 juillet non seulement la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat Français mais associe à cette commémoration un « hommage aux Justes de France ».

b. Un nouvel enseignement de la 2de GM.

Comme on le voit l'enseignement de la 2de GM dans les classes de France a évolué et s'est complexifié. D'une analyse souvent chronologique et factuelle, on est passé à des études plus spécifiques, incluant la notion de mémoire. Cependant, il ne faut pas confondre cette **Histoire de la mémoire** du « **devoir de mémoire** » (p 54).

On constate donc que l'enseignement de la 2de GM suit un double mouvement, celui de l'historiographie c'est-à-dire la recherche historique qui a permis une meilleure connaissance de la 2de GM et de la vie durant l'Occupation mais aussi l'utilisation politique de mémoires qui évolue en fonction des périodes.

c. L'usage politique des mémoires de guerre. (lois mémorielles, négationnisme, concurrence mémorielle).

Une omniprésence de la mémoire de la guerre.

La question de l'utilisation **politique de la mémoire** (cf. p54) n'est pas nouvelle mais a été ravivée par une série de lois et de décisions politiques prises depuis 1990. Le souvenir de la guerre est omniprésent sur le territoire français. De très nombreuses villes ont érigé des monuments commémoratifs, toutes possèdent des plaques et des noms de rue qui valorisent la mémoire des victimes et des héros de la guerre. La vie politique et le territoire national sont donc marqués par le souvenir de la guerre il existe aussi des formes plus complexes d'utilisation des mémoires de la guerre.

Le négationnisme et sa condamnation.

Dans les années 1970-1980, on assiste à une multiplication des publications révisionnistes ou négationnistes (Affaires **Faurisson** puis **Roque**). Face à la négation historique et en particulier la remise en cause de la réalité de la Shoah (dans son ampleur ou ses moyens) l'Etat réagit.

En 1990, la loi Gaysot condamne la tenue ou publication de propos racistes mais fait aussi d'un délit la « contestation des crimes contre l'humanité ». Cette loi est perçue par ses opposants comme une entrave à la liberté d'expression et la volonté de mettre en place une Histoire officielle. Inversement, ses défenseurs souhaitent restreindre la possibilité des négationnistes et des révisionnistes de s'exprimer.

Il existe donc une utilisation politique de la 2de GM et en particulier de la Shoah.

Les autres lois mémorielles (2001 sur le génocide arménien et loi Taubira sur l'esclavage puis en 2005 sur les aspects positifs de la colonisation) ont conduit à une forte opposition de la part des Historiens sur la volonté de l'Etat d'imposer une Histoire officielle.

D'autre part durant sa Présidence, Nicolas Sarkozy réinvestit la notion de mémoire résistance par deux gestes différents :

- La lecture de la lettre de Guy Môquet (BO du 2 août 2007)
- cérémonie annuelle au mémorial résistant du plateau des Glières (**photo 9 p 61** Avril 2009)

En 2014, le Président Hollande a décidé de mettre l'accent sur la Libération et a créé une mission interministérielle de commémoration du 70^{ème} anniversaire de la Libération de la France.

Conclusion :

La 2de GM occupe dans la mémoire nationale et mondiale une place unique. Par son ampleur et ses conséquences tant humaines que politiques, ce conflit reste unique. En France, plusieurs centaines de mémoriaux et de musées inscrivent dans le territoire la mémoire de la guerre. D'autre part, les références à la Résistance ou à la collaboration perdurent dans la vie politique mais aussi dans la production intellectuelle, artistique et médiatique.